



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2022-12-05

PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle des délibérations de l'édifice municipal, au 160 de la rue Principale, le lundi 5 décembre 2022 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Dave Plourde, maire.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
Charline Simard, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller (présent à partir du point 5.5)
Nick St-Pierre, conseiller
Guillaume Painchaud, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Dave Plourde, maire.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de greffière-trésorière.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de novembre 2022
 - 5.2 Rapport des revenus de novembre 2022
 - 5.3 Liste des comptes dus envers la Municipalité
 - 5.4 Nomination du maire suppléant
 - 5.5 OMHMC – Acceptation du budget révisé et du paiement de la deuxième facturation 2022
 - 5.6 MMQ – Renouvellement du contrat d'assurances
 - 5.7 Régie GEANT – Adoption du budget 2023
 - 5.8 Régie GEANT – Modification de la représentation
 - 5.9 TECQ 2019-2023 – Acceptation de la cinquième programmation
 - 5.10 Emploi d'été Canada – Autorisation de présenter une demande
 - 5.11 Mutualisation du service des technologies de l'information – Autorisation de signature de l'entente



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

5.12 Arbres Canada – Autorisation de présenter une demande d'aide financière

6. VOIRIE

6.1 PAVL-PPA-CE – Reddition de compte au dossier n° 00032432-1-92030(2)-2022-05-12-018

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour novembre 2022

9.2 Demande de permis – Autorisation de signature à la directrice générale

10. LOISIRS ET CULTURE

11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

11.1 Demandes de dons et commandites pour décembre 2022

12. RÉOLUTIONS

12.1 Marché de Noël 2022 – Motion de félicitations à l'organisation

12.2 APQ – Campagne provinciale Villes et Municipalités contre le radon

13. INVITATIONS

14. CORRESPONDANCE

14.1 CSS Pays-des-Bleuets – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024-2025

15. SUIVI DES COMITÉS

16. AUTRES SUJETS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

22-242

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

22-243

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022.



PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

N° de résolution
ou annotation
22-244

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 tel que présenté aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **480 893,34 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA
Directrice générale

22-245

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes est vérifiée à chaque mois, avant la séance publique, par un membre du conseil ainsi que par le maire;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de novembre 2022 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	137 223,73 \$
Comptes payés	291 786,41 \$
Salaires nets novembre 2022 + REER novembre	51 883,20 \$
Total :	480 893,34 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE NOVEMBRE 2022

Le rapport des revenus pour le mois de novembre 2022, d'une somme de **212 668,78 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

5.3 LISTE DES COMPTES DUS ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La greffière-trésorière dépose devant le conseil la liste des comptes dus envers la municipalité en date du 30 novembre 2022.



N° de résolution
ou annotation

22-246

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

5.4 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller à titre de maire suppléant comme prévu à l'article 116 du *Code municipal du Québec*,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel nomme madame Isabelle Thibeault, conseillère au siège numéro 3, à titre de maire suppléant pour les mois de janvier, février, mars, avril, mai et juin 2023.

Le maire suppléant est mandaté avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus, à siéger aux assemblées de la MRC de Maria-Chapdelaine en remplacement de la mairesse actuelle, lors de vacances ou autres.

22-247

5.5 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION MARIA-CHAPDELAINE (OMHMC) – ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ ET DU PAIEMENT DE LA DEUXIÈME FACTURATION 2022

ATTENDU QUE le budget 2022 de l'Office municipal d'habitation de Maria-Chapdelaine et le versement de la contribution municipale ont été approuvés par le conseil dans sa résolution n° 21-008, adoptée à la séance ordinaire du 17 janvier 2022;

ATTENDU QU'une révision du budget 2022, émise en date du 23 novembre 2022;

ATTENDU QUE l'OMH nous a transmis la deuxième facturation pour la contribution municipale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le budget révisé de l'OMH Maria-Chapdelaine tel que présenté aux membres du conseil.

Le conseil autorise également le paiement de la seconde facturation correspondant à la contribution municipale pour 2022 d'un montant de 3 184 \$.

22-248

5.6 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) en matière d'assurances générales;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la proposition de renouvellement est conforme aux besoins et attentes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le renouvellement du contrat d'assurance pour la Municipalité auprès de la MMQ, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024, pour une somme de 63 633,11 \$ taxes incluses.

22-249

5.7 RÉGIE GEANT – ADOPTION DU BUDGET 2023

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte, par cette résolution, le budget 2023 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur GEANT d'un montant de 1 704 250 \$ avec un apport pour la municipalité d'Albanel pour le service incendie de 194 093 \$ et un apport en sécurité civile de 1 484 \$.

5.8 RÉGIE GEANT – MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION

Le conseil de la municipalité d'Albanel n'adopte pas de résolution pour l'instant et reporte ce point à une séance ultérieure.

22-250

5.9 TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 – ACCEPTATION DE LA CINQUIÈME PROGRAMMATION

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement* de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version n°05 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La Municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation des travaux version n° 05 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

22-251

5.10 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA – AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE

ATTENDU QUE, chaque année, la Municipalité doit pourvoir plusieurs postes étudiants pour le Camp de jour, le Camping municipal d'Albanel et la tonte de gazon;

ATTENDU QUE le programme Emploi d'été Canada offre des subventions aux employeurs afin d'inciter l'embauche étudiante, une initiative qui vise à fournir des services dans le but d'aider les jeunes à développer les compétences et acquérir une expérience de travail rémunérée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Stéphanie Marceau, directrice générale, à présenter une demande à Emploi d'été Canada en vue de l'embauche de quatre étudiantes ou étudiants pour le Camp de jour 2023, de deux étudiantes ou étudiants pour le Camping municipal d'Albanel et d'une étudiante ou un étudiant pour la tonte de gazon.

22-252

5.11 MUTUALISATION DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION **– AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE**

ATTENDU QUE le 31 mai dernier, les maires et les directeurs généraux des municipalités locales ont été informés des enjeux liés à la cybersécurité en matière informatique par le directeur des services des technologies de l'information de la Ville de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE les gestionnaires desdites municipalités ont reçu par la suite les coûts éventuels d'un regroupement de services en matière des technologies de l'information;

ATTENDU QUE la MRC a déployé en 2006, avec d'autres partenaires, un réseau de télécommunications à large bande passante (fibre optique) dans toutes les municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE la protection des données financières et de nature confidentielle qui transitent par l'entremise de la fibre optique représente un enjeu pour toutes les municipalités du territoire de la MRC;

ATTENDU l'importance d'optimiser et d'uniformiser les pratiques et la gouvernance en matière de sécurité de l'information;

ATTENDU QUE le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) offre une aide financière pour des projets en coopération intermunicipale par l'entremise du *Fonds régions ruralité* (FRR) – Volet 4;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a signifié son intérêt à participer à la mutualisation du service des technologies de l'information dans sa résolution n° 22-155, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil le 4 juillet 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE

APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la directrice générale à signer le protocole d'entente relatif à la Mutualisation du service des technologies de l'information pour l'année 2022.



N° de résolution
ou annotation

22-253

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

5.12 ARBRES CANADA – AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des travaux importants afin de réaménager son centre village en y ajoutant une piste cyclopedestre;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite reverdir son centre village dans le but de compléter les travaux et ainsi améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens ainsi que des cyclistes;

ATTENDU QUE le programme Arbres Canada offre du financement et du soutien technique afin d'aider à réaliser des projets de verdissement en plantant des arbres et arbustes;

ATTENDU QUE chaque année, le programme soutien des écoles, groupes communautaires, communautés autochtones et municipalités qui cherchent à augmenter leur infrastructure verte comprenant le soutien à des projets locaux d'écologisation ainsi que le développement et la mise en œuvre de meilleures pratiques de gestion des forêts urbaines et de solutions novatrices de conception urbaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la directrice générale à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Subventions d'arbres communautaires d'Arbres Canada pour l'achat et la plantation d'arbres au centre village.

6. VOIRIE

22-254

6.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE ROBERVAL – REDDITION DE COMPTE AU DOSSIER N° 00032432-1-192030(02)-2022-05-12-018

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration circonscription électorale de Roberval* du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les dépenses d'un montant de 91 892,31 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT DE NOVEMBRE 2022

Le rapport de l'inspectrice pour le mois de novembre fait état de :

Type	Permis		
	Nombre	Valeur	Montant
Permis			
Abattage d'arbres et déboisement	2	32 400 \$	40 \$
Construction bâtiment secondaire	1	0 \$	10 \$
Installation septique	1	15 000 \$	25 \$
Rénovation résidentielle	3	37 000 \$	75 \$
SOUS-TOTAL	7	84 400 \$	150 \$
TOTAL	7	84 400 \$	150 \$

22-255

9.2 DEMANDE DE PERMIS – AUTORISATION DE SIGNATURE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE le poste d'inspectrice/inspecteur en bâtiments et en environnement sera vacant en raison du départ de madame Meggie Vézina;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel n'a pas encore embauché de remplaçante ou remplaçant;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Stéphanie Marceau, directrice générale, à signer les demandes de permis, certificats et attestations de conformité.

10. LOISIRS ET CULTURE

11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

22-256

11.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de regrouper ces demandes afin d'en faciliter l'analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement de dons aux organismes suivants :

Opération Nez Rouge Dolbeau-Mistassini	0 \$
CALACS Entre Elles – Campagne <i>Comprendre, c'est soutenir</i>	200 \$
Saint-Vincent de Paul d'Albanel – Panier de Noël	250 \$
Centre de ressources pour hommes Saguenay-Lac-Saint-Jean	200 \$
Total	650 \$

12. RÉSOLUTIONS

22-257

12.1 MARCHÉ DE NOËL 2022 – MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ORGANISATION

CONSIDÉRANT le travail accompli par l'organisation du Marché de Noël d'Albanel afin d'assurer le succès de l'édition 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'envoi d'une motion de félicitations à l'organisation du Marché de Noël afin de souligner le franc succès de l'édition 2022.



N° de résolution
ou annotation

22-258

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

12.2 ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC – CAMPAGNE PROVINCIALE VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON

ATTENDU QUE, pour une 7^e année consécutive, l'Association pulmonaire du Québec (APQ), en collaboration avec Santé Canada, tient la campagne *Villes et municipalités contre le radon*;

ATTENDU QUE l'APQ souhaite sensibiliser les citoyennes et citoyens au danger bien réel que le radon représente pour leur santé;

ATTENDU QUE le radon est la première cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs, une action concertée contre le radon impliquant les villes et les municipalités du Québec est impérative;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte de participer à la campagne *Villes et municipalités contre le radon* par des publications sur la page Facebook de la municipalité, sur le panneau électronique.

13. INVITATIONS

13.1 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS – INVITATION AU 5 À 7 POUR LA REMISE DES AIDES FINANCIÈRES

Madame Isabelle Thibeault, conseillère, et monsieur Guillaume Painchaud, conseiller, représenteront la Municipalité lors de cet événement qui se tiendra le jeudi 8 décembre 2022 à la salle du Centre sportif de Girardville.

14. CORRESPONDANCE

14.1 CSS Pays-des-Bleuets – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024-2025

15. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Le sujet discuté porte notamment sur :

- L'assemblée générale annuelle de l'Association des sportifs.

16. AUTRES SUJETS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- Une suggestion pour le sablage du stationnement du Centre communautaire pour la sécurité des utilisateurs;
- L'utilisation de la porte de la conciergerie pour entrer les instruments de musique lors d'activité et trouver quelqu'un pour débarrer la porte.

22-259

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE,

QUE la séance soit levée à 19 h 57.

Fait et passé à Albanel en ce cinquième jour de décembre 2022.

DAVE PLOURDE, maire

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale